

ANMEA : Communiqué de presse : Prise en compte de l'inflation

L'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes est extrêmement inquiète. Le Conseil d'Etat, faisant fi de plus de 40 ans de pratiques financières, décide unilatéralement de ne pas tenir compte du renchérissement dans les budgets des institutions.

C'est une grave rupture des relations entre le dispositif social, dont les missions sont à charge de l'Etat et celui-ci, qui péjore la qualité de vie de nos employé-e-s et qui par conséquent, péjore également la qualité de leurs retraites et risque à l'avenir de péjorer la qualité des suivis des bénéficiaires, faute de ressources équilibrées.

Les institutions ont toujours suivi la progression salariale étatique et la CCT-ES suit la règle de l'IPC à la lettre, aussi bien en période de hausse qu'en période de baisse.

Le social se mobilise pour la première fois de son histoire, étant habituellement adepte des compromis trouvés en commun avec l'Etat.

A ce stade, nous souhaitons faire entendre notre voix et que l'Etat revienne sur sa décision.

Vous recevez copie de notre courrier au Conseil d'Etat, qui reflète les préoccupations des employeurs.

A disposition pour de plus amples informations

Monsieur Olivier Selz Vice-président de l'ANMEA 079 433 41 70

Madame Anne Bourquard, Secrétaire générale de l'ANMEA 079 759 84 93